

Avant-propos

Anne HAMONIC

Un projet universitaire de recherche collective est toujours une aventure, à la fois scientifique, humaine et administrative. Il est traditionnellement jalonné de plus ou moins de péripéties, variées, qui marquent la mémoire de l'organisateur et des participants, et parfois l'œuvre collective elle-même. Ce fut indéniablement le cas du colloque intitulé « Quelle spécificité de la défense en droit de l'Union européenne ? » qui s'est déroulé à Rennes les 21 et 22 octobre 2021, puis du présent ouvrage dont il est le prolongement.

Le colloque fut en effet marqué par la pandémie de la Covid-19, qui a d'abord imposé le report de son organisation de plus d'un an, puis a requis des modalités parfois contraignantes, auxquelles je remercie une nouvelle fois les intervenants et le laboratoire IODE (Institut de l'Ouest : Droit et Europe – UMR CNRS 6262) d'avoir accepté de faire face. L'ajournement ainsi imposé n'a cependant pas occasionné que des inconvénients, car les années 2020 et 2021 ont également été marquées par un dynamisme confirmé en matière de défense dans le cadre de l'Union européenne (UE ou Union), qui a conforté, éprouvé ou parfois contredit les observations et intuitions qui avaient inspiré le projet, et a dès lors enrichi nos échanges à l'automne 2021.

Une fois la rencontre scientifique achevée, la date de remise des contributions écrites pour l'ouvrage collectif fut fixée à la fin du mois de février 2022. Un nouvel événement de dimension mondiale vint toutefois contrarier à nouveau le dessein. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et le conflit armé consécutif ont constitué et engendré un bouleversement majeur en matière de défense européenne, y compris dans le cadre de l'Union européenne. Le nouveau contexte géopolitique et les réactions de l'Union ont confirmé la pertinence de l'objet de la réflexion collective entamée lors du colloque, mais ont aussi engendré des évolutions et innovations juridiques notables, et ainsi stimulé de nouvelles réflexions, dont il importait de tenir compte. Dans le même temps, le dynamisme remarquable de la politique de défense de l'Union depuis lors a rendu l'entreprise d'actualisation épineuse et difficilement compatible avec les échéances éditoriales et les contraintes des différents contributeurs. C'est pourquoi chaque auteur a été invité à faire figurer, à la fin de sa contribution, la date à laquelle cette dernière est à jour, pour éclairer le lecteur sur le moment de son analyse. La plupart des articles ont été actualisés pour intégrer

les évolutions jusqu'en décembre 2024 ou janvier 2025, soit *via* une mise à jour du texte de l'article, soit par l'adjonction, à la fin de celui-ci, d'un *addendum*.

À l'heure où l'aventure touche à sa fin, je tiens à remercier tous ceux qui y ont pris part et ont ainsi également contribué à en faire un projet de recherche mémorable. Je remercie l'université de Rennes, Rennes Métropole, le laboratoire IODE et son axe Intégration européenne, dont les soutiens financiers ont permis la conception puis la concrétisation du projet, l'équipe d'organisation et d'édition de l'IODE, grâce à laquelle l'expérience a été marquée par une belle alliance entre professionnalisme et convivialité, et enfin les intervenants au colloque et contributeurs à cet ouvrage, dont l'investissement intellectuel et humain a fait toute la richesse scientifique de cette entreprise, et a déjà conduit à de nouveaux projets et collaborations.

Rennes, janvier 2025.